



Atelier ébénisterie : stage machines stationnaires

Ce stage permet d'acquérir les notions de sécurité nécessaires à l'utilisation des machines stationnaires ; il est obligatoire avant toute inscription en cours. Il peut être également envisager dans le cas d'acquisition de machines pour créer son propre atelier.



Atelier équipé de scies à ruban, dégauchisseuses, raboteuses, mortaiseuse, toupie, scie à format...



Déclignage à la scie à ruban

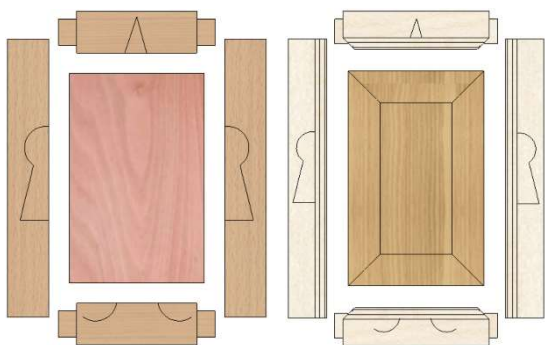
Les machines assurant des mouvements de rotation d'éléments coupants, elles sont dangereuses par définition : une bonne connaissance des règles de sécurité est donc un préalable à toute manipulation. En partant de bois brut, toutes les opérations d'usinage sont mises en œuvre en respectant les règles de sécurité propres à chaque machine.

Sont analysées en détail et à travers la réalisation de deux objets :

- La scie à ruban pour déligner ou débiter des plots issus de bille de bois dur type hêtre, frêne, sycomore, chêne...
- Les dégauchisseuses et raboteuses pour aplanir et donner des dimensions de largeur et d'épaisseur à une pièce.
- La mortaiseuse pour réaliser des mortaises mais également des perçages suivant différents angles.
- La toupie pour les tenons, rainures, moulures, contre-profil, plates-bandes, etc...
- La scie à format pour débiter et déligner des panneaux.



Mortaisage



Le dessin, les notions de parement et de signes d'établissement ainsi que la séquence d'exécution des différents usinages sont analysés pour des réalisations en toute sécurité.



Opérations diverses à la toupie :



tenon, rainure, plate-bande, etc...

